

Note de synthèse du conseil communal du 24 juin 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

2. Tutelle du CPAS – Approbation du compte du CPAS et ses annexes de l'année 2023

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan de l'année 2023, tels qu'ils sont présentés par le Directeur financier;

Le Collège communal propose d'arrêter comme suit le compte du C.P.A.S de Libin, pour les exercices ordinaire et extraordinaire de l'année 2023 et ses annexes :

Tableau de synthèse

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	TOTAL GENERAL
Droits constatés	2.112.940,69	51.835,82	2.164.776,51
- Non valeurs	0,00	0,00	0,00
= droits constatés nets	2.112.940,69	51.835,82	2.164.776,51
- engagements	2.076.609,45	48.481,82	2.123.091,27
= Résultat budgétaire de l'exercice	36.331,24	5.354,00	41.685,24
Droits constatés	2.112.940,69	51.835,82	2.164.776,51
- Non valeurs	0,00	0,00	0,00
= droits constatés nets	2.112.940,69	51.835,82	2.164.776,51
- imputations	2.074.925,21	46.481,82	2.121.407,03
= Résultat comptable de l'exercice	38.015,48	5.354,00	43.369,48
Engagements	2.076.609,45	46.481,82	2.123.091,27
- imputations	2.074.925,21	46.481,82	2.121.407,03
= Engagements à reporter de l'exercice	1.684,24	00,00	1.684,24

3. Finances – Approbation du compte communal et ses annexes de l'année 2023

Vu les comptes établis par le Collège communal;

Attendu que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Le Collège communal propose d'arrêter comme suit le compte communal, pour les exercices ordinaire et extraordinaire de l'année 2023 et ses annexes :

<i>Bilan</i>	<i>ACTIF</i>	<i>PASSIF</i>
	111.808.879,06	111.808.879,06
<i>Comptes de résultats</i>	<i>CHARGES (c)</i>	<i>PRODUITS (p)</i>
<i>Résultat courant</i>	11.291.365,01	12.799.264,28
<i>Résultat l'exploitation</i>	13.336.664,33	15.712.270,48
<i>Résultat exceptionnel</i>	3.057.83,80	3.090.843,96
<i>Résultat de l'exercice</i>	16.394.148,13	18.803.114,45
	<i>Ordinaire</i>	<i>Extraordinaire</i>
<i>Droits constatés (1)</i>	15.277.482,38	6.574.572,17
<i>Non Valeurs (2)</i>	55.035,50	0,00
<i>Engagements (3)</i>	12.367.921,29	9.411.723,08
<i>Imputations (4)</i>	12.359.082,04	4.733.470,76

Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	2.854.525,59	-2.837.150,91
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	2.863.364,84	1.841.101,41

4-5 Finances - Approbation de la modification budgétaire n° 1 des exercices ordinaire et extraordinaire de l'année 2024.

Vu le projet de la modification budgétaire n° 1 établi par le Collège communal ;

Attendu que les ajustements budgétaires sont effectués en fonction de la nécessité du terrain ;

Attendu que des ajustements budgétaires sont effectués en fonction des besoins constatés lors de l'exécution de certains travaux;

Attendu que des ajustements budgétaires sont nécessaires dans le cadre des divers travaux en cours et plus particulièrement en ce qui concerne l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie;

Le Collège communal propose d'arrêter comme suit la MB n° 1 des exercices ordinaire et extraordinaire de l'année 2024 :

1. Tableau récapitulatif ; ordinaire

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.376.793,52
Dépenses totales exercice proprement dit	12.577.814,36
Mali exercice proprement dit	-201.020,84
Recettes exercices antérieurs	2.854.525,59
Dépenses exercices antérieurs	336.161,68
Prélèvements en recettes	0
Prélèvements en dépenses	730.099,31
Recettes globales	15.231.319,11
Dépenses globales	13.644.075,35
Boni global	1.587.234,76

Tableau récapitulatif - extraordinaire

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.860.315,74
Dépenses totales exercice proprement dit	7.756.317,41
Mali exercice proprement dit	-896.001,67
Recettes exercices antérieurs	4.518.214,90
Dépenses exercices antérieurs	3.811.228,06
Prélèvements en recettes	1.400.208,63
Prélèvements en dépenses	20.000,00
Recettes globales	12.778.739,27
Dépenses globales	11.587.545,47
Boni global	1.191.193,80

6. Administratif – Ordonnance de Police qui fixe les règles en matière de propagande électorale – Elections communales du 13 octobre 2024

Vu l'Arrêté de police du Gouverneur de Province de Luxembourg pris en date du 24 mai 2024 et sans préjudice de ce dernier ;

Le Collège communal propose d'arrêter une ordonnance de Police qui fixe les règles en matière de propagande électorale pour les élections communales du 13 octobre 2024.

7. Eau – Plan comptable de l'eau 2023 – Tarifs relatifs à la fourniture de l'eau de distribution et à la redevance des compteurs d'eau – Application CVD

Vu la trajectoire tarifaire jusqu'en 2025 proposée par le SPW Economie – Direction générale – Economie Emploi Recherche – Département du développement économique – Direction des Projets Thématiques :

Année	CVD pouvant être appliqué
2025	2,60

Le Collège communal propose d'approuver, le plan comptable de l'eau au taux de **2,60 €** pour l'année 2023.

De fixer, pour l'année 2025, le prix de l'eau de distribution par le service communal sur le territoire de la Commune de Libin, par raccordement, suivant la trajectoire tarifaire reprise ci-avant :

1. Redevance du compteur (20 x CVD) +(30 x CVA) :

2. Consommations (tranches) :

*de 0 à 30m³ : 0,5 x CVD

*de 30 à 5.000 m³ : 1 x CVD

*au-delà de 5.000 m³ : 0,9 x CVD

3. Coût vérité assainissement : CVA

4. Fonds social de l'eau

5. TVA : 6%

8. Environnement – Règlement d'aide à l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie pour les communes

Vu le règlement d'aide à l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie pour les Communes, adopté par le Conseil Provincial du Luxembourg le 29 mars 2024;

Considérant que ce dispositif provincial vise à soutenir les communes dans l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie; Que l'aide est matérialisée par la réalisation de travaux sur les cours d'eau communaux, sous forme de subvention en nature; Que la Province de Luxembourg est désignée comme pouvoir adjudicateur du marché conjoint de travaux, assumant ainsi la gestion complète du processus, y compris l'approbation, la passation, l'exécution et le paiement des travaux;

Considérant que la subvention en nature est plafonnée à 20.000 euros TVAC par commune sur une période de quatre ans;

Le Collège communal propose d'inscrire la Commune de Libin dans le dispositif d'aide à l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie pour les communes, proposé par la Province de Luxembourg et d'approuver la convention relative à ce dispositif.

9. Patrimoine – Vente d'un terrain communal à Libin (Rolibuchy) – Clôture de l'enquête publique et accord définitif

Vu la délibération du Conseil communal en séance du 22 avril 2024 marquant son accord de principe sur la vente d'un terrain communal, repris comme jardin, cadastré section C, n° 1101/2 d'une superficie de 5 ares 72 centiares et déjà occupé par les deux demandeurs conformément au bail emphytéotique du 25 juin 2007;

Vu l'enquête publique publiée et affichée à partir du 2 mai 2024 jusqu'au 7 juin 2024 à 12h;

Considérant qu'aucune observation ou réclamation au sujet de cet avis de vente n'a été présenté avant l'échéance;

Considérant que le produit de cette vente permettra de financer un projet repris dans le budget du service extraordinaire;

Le Collège communal propose de marquer son accord définitif sur la vente d'un terrain communal, repris comme jardin, cadastré section C, n° 1101/2 d'une superficie de 5 ares 72 centiares et déjà occupé par les deux demandeurs conformément au bail emphytéotique du 25 juin 2007, au prix total de 21.000 euros pour le terrain communal. Tous les frais administratifs et notariaux étant à charge des demandeurs.

10.Patrimoine – Vente d’un excédent de voirie à Glaireuse rue de Roumont – Clôture de l’enquête publique et accord définitif

Vu la délibération du Conseil communal en séance du 22 avril 2024 marquant son accord de principe sur la désaffectation du bien à l’usage public à solliciter auprès du Gouvernement Wallon conformément au décret du 6 février 2014 sur les voiries communales et son accord de principe conditionnel sur la vente d’un excédent de voirie situé devant les parcelles cadastrées section B, n°295/G, 299/B et une partie de la parcelle n° 299/C;

Vu l’enquête publique publiée et affichée à partir du 2 mai 2024 jusqu’au 7 juin 2024 à 12h;

Considérant qu’aucune observation ou réclamation au sujet de cet avis de vente n’a été présenté avant l’échéance;

Considérant que le produit de cette vente permettra de financer un projet repris dans le budget du service extraordinaire;

Le Collège communal propose de marquer son accord définitif conditionnel sur la vente d’une partie d’un excédent de voirie situé devant les parcelles rue de Roumont, Glaireuse, cadastrées section B, n°295/G, 299/B et une partie de la parcelle n° 299/C.

La vente à lieu suivant le plan d’alignement et de division dressé par le bureau de géomètre-expert GEOMETRIC de Bertrix, pour une surface de 6 ares 21 centiares au prix de **18.630 euros**. Tous les frais notariaux et d’enregistrement étant à charge des acquéreurs.

11.Sécurité – Police fédérale - Arrondissement du Luxembourg - Caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) dans un lieu ouvert sur le territoire communal - Approbation

Vu l’avis positif du chef de corps de la zone de police locale ‘Semois et Lesse’ du 19/09/2023 (Réunion des mandataires policiers de l’arrondissement judiciaire du Luxembourg).

Considérant que la commune réalise des investissements conséquents en matière de prévention et de sensibilisation ;

Considérant que la surveillance par caméra peut représenter un outil utile pour la constatation objective d’incivilités, l’approche préventive de cette problématique et l’identification des auteurs, victimes et témoins ;

Considérant que la surveillance par caméra est un outil utile pour des interventions ciblées et efficaces de la police ;

Considérant que la mise en place de caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) dans un lieu ouvert doit être soumise pour avis au conseil communal pour les voiries qui relèvent de la compétence de la commune ;

Le Collège communal que le conseil communal remette un avis positif concernant l’installation et l’utilisation de caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) dans des lieux ouverts sur l’entièreté du territoire de la Commune.

12. Personnel – Modifications des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal

Attendu qu’il y a lieu de rafraîchir les statuts administratifs et pécuniaires en fonction des nouvelles dispositions wallonnes en vigueur;

Considérant qu'il y a lieu, dans le statut pécuniaire, de préciser les modalités d'octroi des chèques-repas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024;

Le Collège propose de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal de Libin et ses annexes.

13. Tutelle Fabrique d'Eglise – Retrait de l'engagement du prêt de la FE d'Anloy

Revu la délibération du Conseil communal en séance du 23 février 2023 approuvant l'adaptation du projet de rénovation du presbytère en un seul logement social de grande capacité et marquant son accord définitif pour se porter caution solidaire envers la banque qui sera choisie par l'emprunteur, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais de l'ouverture de crédit à contracter par la Fabrique d'Eglise d'Anloy pour couvrir le solde des coûts nécessaires pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère de Anloy en un seul logement social de grande capacité ;

Considérant que le montant du solde du coût des travaux à prendre en charge par la Fabrique d'Eglise d'Anloy est d'un montant de 150.000 euros ;

Considérant que la charge financière de la Fabrique pour le remboursement de cet emprunt s'élève à une mensualité de 1.120,60 euros ;

Considérant que cette charge financière mensuelle est trop élevée pour la Fabrique d'Eglise ;

Considérant que le projet de transformation du presbytère en logement social de grande capacité à été abandonné par le Conseil de la Fabrique d'Eglise d'Anloy ;

Le collège communal propose de retirer l'engagement du Conseil communal en séance du 23 février 2023 de se porter caution solidaire envers la banque qui aurait été choisie par la Fabrique d'Eglise de Anloy, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais de l'ouverture de crédit à contracter pour couvrir le solde des coûts nécessaires pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère de Anloy en un seul logement social de grande capacité.

14 Finances – Soutien régional face à la crise énergétique en vue de maîtriser le prix de l'eau - Approbation du rapport du Directeur financier

Considérant que le Gouvernement wallon a chargé la SWDE d'une mission déléguée pour distribuer une enveloppe exceptionnelle sur base des volumes produits déclarés en 2021;

Considérant que sur base de cette déclaration, il revient à la Commune de Libin une somme de 35.292 euros ;

Considérant qu'il y a lieu de produire un document attestant que la variation du montant des frais d'exploitation liés directement ou indirectement à la crise de l'énergie entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023 est supérieure au montant du soutien ci-dessus mentionné;

Considérant qu'à défaut d'être supérieur, le montant devra être remboursé ;

Le Collège communal propose de marquer son accord sur le tableau des frais d'exploitation directs et indirects concernant la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023. Et d'attester que la variation du montant des postes liés à l'énergie durant la période précitée est bien de 1.187.925,38 euros soit un montant supérieur au subside alloué par le Gouvernement wallon conformément à son arrêté du 10 mars 2023.

15. Finances - Approbation de la situation financière d'Associations et ASBL diverses

Le Collège communal propose d'octroyer une subvention pour l'année 2024 au Centre Médical Hélicopté de Bra sur Lienne – Les anciens combattants des sections de Libin Transinne, Anloy et Smuid – l'ASBL SEREAL.

16. Enseignement – Adaptation du règlement de travail des enseignants

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2024 donnant force obligatoire à la décision du 30 juin 2023 de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre non confessionnel subventionné fixant le devoir de connexion et le droit de déconnexion des membres du personnel;

Considérant qu'un article supplémentaire 39/bis doit être ajouté aux règlements initiaux arrêtés par le Conseil communal concernant le devoir de connexion et le droit à la déconnexion;

Considérant les règlements de travail - Enseignement fondamental ordinaire adaptés pour les cinq établissements scolaires de l'entité de Libin;

Le Collège communal propose d'adapter les Règlements de travail – Enseignement fondamental ordinaire des cinq établissements scolaires de la Commune de la Libin.

17. Marché public – Cahier des charges pour un marché public de services ayant pour objet le service externe pour la protection et la prévention au travail

Approbation du cahier des charges pour le marché de services ayant pour objet le service externe pour la protection et la prévention au travail pour un montant estimatif de 92.000,00 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

18. Marché public – Cahier des charges pour un marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de pièces pour les travaux de réparation sur le réseau de distribution d'eau et de raccordements particuliers d'immeubles en 2025

Approbation du cahier des charges pour la fourniture de pièces pour les travaux de réparation sur le réseau de distribution d'eau et de raccordements particuliers d'immeubles en 2025 pour un montant estimatif de 88.000,00 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

19. Administration – Plan Stratégique Transversal (P.S.T) - Evaluation finale – prise de connaissance

Vu la délibération du Conseil communal du 19 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal tel que réalisé et présenté par le Collège communal ;

Considérant que ce programme est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation ;

Considérant que ce programme doit faire l'objet d'une évaluation en fin de législature (pour le 30 juin 2024 au plus tard) ;

Considérant que l'évaluation de fin de législature doit être transmise au Conseil communal
Le Collège communal propose que le Conseil communal prenne acte de l'évaluation finale du Programme Stratégique Transversal (PST).